En 2017, l'Île-de-France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants, notamment à Paris

Insee Analyses Île-de-France • n° 135 • Mai 2021

En 2017, l'Île-de-France reste la région de métropole où les écarts de niveaux de vie sont les plus élevés. Les disparités sont les plus fortes à Paris et, plus généralement, dans les arrondissements et les communes où le niveau de vie des plus aisés est particulièrement élevé. À l'opposé, les ménages des communes de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ont des niveaux de vie plus homogènes. Alors qu'elles avaient progressé de 2008 à 2011 dans un contexte de crise économique, les disparités de niveaux de vie se sont légèrement réduites depuis 2012. Cependant, le renouvellement de la population du fait des migrations résidentielles et les politiques de logement et d'aménagement du territoire peuvent expliquer localement des évolutions différentes.

Région fortement productrice de richesses, l'Île-de-France se caractérise par une population plutôt aisée : la moitié de sa population a un **niveau de vie** supérieur à 23 200 euros par an, soit 2 100 euros de plus qu'en France métropolitaine. Ce niveau de vie médian est le plus haut de toutes les régions françaises.

Les écarts de niveaux de vie sont les plus importants en Île-de-France

Néanmoins, les disparités de niveaux de vie sont fortes au sein de la région. En effet, l'Île-de-France comprend à la fois les trois départements de France métropolitaine aux niveaux de vie médians les plus élevés (Paris : 27 400 euros ; Hauts-de-Seine : 27 100 euros ; Yvelines : 26 100 euros), mais aussi le département au niveau de vie le plus faible (Seine-Saint-Denis : 17 300 euros). Au niveau communal, les inégalités sont encore plus marquées ► **figure 1**. La commune de Neuilly-sur-Seine dans les Hauts-de-Seine a un niveau de vie médian plus de trois fois supérieur à celui de Grigny dans l'Essonne. En Île-de-France, le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés est supérieur à 47 400 euros (seuil appelé neuvième décile ou D9), tandis que celui des 10 % des ménages les plus modestes est inférieur à 10 700 euros (premier décile ou D1). Le rapport entre ces deux seuils de niveaux de vie, appelé rapport interdécile, est le plus élevé des régions de France métropolitaine (4,4 contre 3,4 au niveau national) ► **pour comprendre**.

Les disparités sont les plus grandes à Paris et les plus faibles en Seine-et-Marne

Du fait d'une inégale répartition spatiale des habitants les plus riches et des moins riches, les écarts de revenus sont plus ou moins importants selon les territoires. À Paris, les inégalités de niveaux de vie sont les plus fortes : les 10 % des habitants les plus pauvres ont un niveau de vie maximum 6,3 fois moins élevé que le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches ► **figure 2**. Dotée d'un parc

► 1. Niveau de vie médian, par commune ou arrondissement de Paris, en 2017

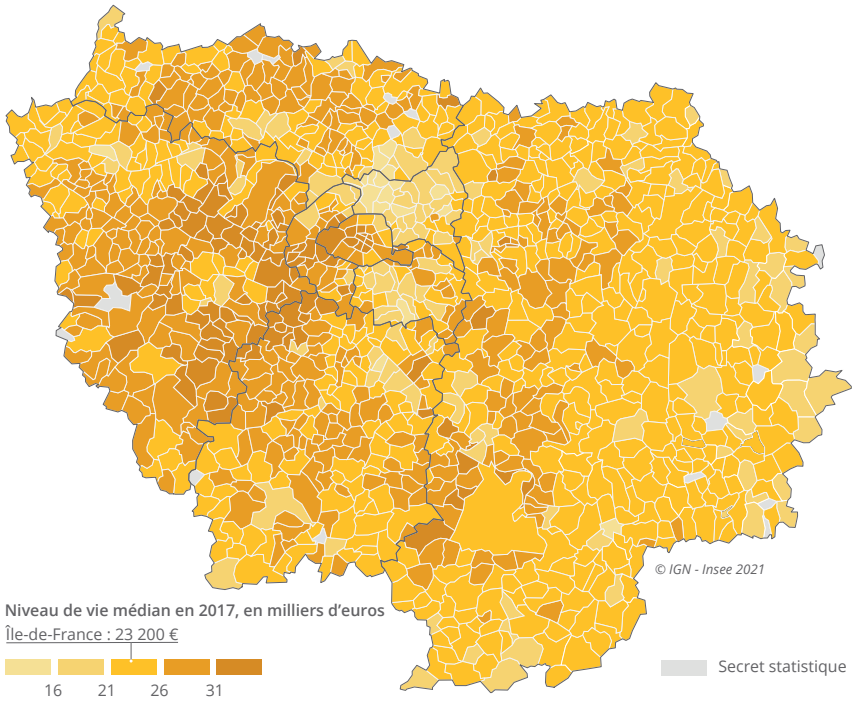

Lecture : en 2017, dans le 7e arrondissement de Paris, le niveau de vie médian est de 43 300 euros mensuels.
Source : Insee, Filosofi 2017.

social important et de nombreux petits logements, la capitale se caractérise par une certaine mixité sociale où se côtoient sur un petit territoire des populations très pauvres et très riches. À l'opposé, la Seine-et-Marne, département plus rural, est le seul département francilien dont le rapport interdécile (3,2) est légèrement inférieur au rapport interdécile métropolitain (3,4).

Dans les Yvelines, le rapport interdécile est proche de la moyenne nationale. Le premier décile (12 900 euros) dans ce département plutôt aisé est le plus haut des départements franciliens. Avec un rapport interdécile similaire, la Seine-Saint-Denis se démarque par des niveaux de vie extrêmes bas : le premier et le dernier décile (8 800 euros et 33 100 euros) sont les plus faibles de la région.

Des disparités de niveaux de vie plus fortes dans les communes aisées

Ces situations très différenciées selon les départements se retrouvent au niveau communal ► **figure 3**. À l'échelle de la région, le rapport interdécile varie du simple au triple : de 2,7 à Cesson en Seine-et-Marne à 7,7 à Neuilly-sur-Seine et même 9,1 dans le 7e arrondissement de Paris. Certains arrondissements parisiens (16e et 7e) ou Neuilly-sur-Seine contribuent fortement aux inégalités constatées au niveau de leur département, du fait des niveaux particulièrement élevés de leurs plus hauts revenus, alors que des ménages à bas revenus sont également présents.

Des écarts de niveaux de vie moindres parmi les communes de la grande couronne

Des communes moins riches contribuent elles aussi sensiblement aux disparités de niveaux de vie dans leur département. En Seine-Saint-Denis, où la population est plutôt modeste, certaines communes, comme Montreuil, se distinguent par une cohabitation des populations pauvres (le premier décile est de 8 900 euros) et des populations plutôt aisées par rapport au reste du département (le neuvième décile atteint 38 400 euros). La commune du Raincy se démarque aussi du fait d'une proportion de personnes très aisées relativement plus importante. Dans le Val-de-Marne, il en est de même à Saint-Maur-des-Fossés ou à Vincennes. En Essonne, c'est le cas des communes de Verrières-le-Buisson et Gif-sur-Yvette du fait d'une population plus riche que dans le reste du département.

Dans les Yvelines, Versailles et Le Vésinet contribuent toutes deux aux disparités yvelinoises. Mais dans un département où le **taux de pauvreté** est moins élevé, les contrastes sont moins forts.

Enfin, dans les départements de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, rares sont les communes où les écarts de niveaux de vie sont notables. En effet, contrairement aux autres départements, les niveaux de vie y sont relativement homogènes. Seules se distinguent les communes de Fontainebleau et d'Enghien-les-Bains.

Une augmentation générale des inégalités entre 2008 et 2011

Entre 2008 et 2011, les inégalités ont globalement augmenté en Île-de-France ► **sources**. Le rapport interdécile est passé de 4,1 à 4,4. Au niveau de la France métropolitaine, l'évolution est du même ordre de grandeur. Les disparités augmentent pour tous les départements de la région et dans des proportions proches ► **figure 4**.

Pour les départements les plus riches, l'augmentation n'a commencé qu'à partir de 2009. En effet, suite à la crise économique, les inégalités y baissent légèrement (entre 2008 et 2009) avant d'augmenter entre 2009 et 2011. Cela est dû à la baisse des revenus des ménages les plus aisés, plus présents à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. À l'inverse, pour les départements avec des populations plus modestes, les inégalités se sont accrues dès 2008 du fait de la baisse des revenus des ménages les plus pauvres.

► 2. Différents indicateurs de mesure de disparités de niveaux de vie pour les départements d'Île-de-France

	Rapport interdécile D9/D1	1er décile (en €)	9e décile (en €)	Indice de Gini	S80/S20
Paris	6,3	10 500	65 800	0,43	9,0
Hauts-de-Seine	4,9	11 900	57 800	0,36	6,3
Seine-Saint-Denis	3,8	8 800	33 100	0,30	4,6
Val-de-Marne	4,1	10 600	43 500	0,32	5,1
Seine-et-Marne	3,2	12 100	38 200	0,26	3,8
Yvelines	3,9	12 900	49 900	0,31	4,9
Essonne	3,5	11 700	41 200	0,28	4,2
Val-d'Oise	3,6	10 600	38 400	0,28	4,4
Île-de-France	**4,4**	**10 800**	**47 300**	**0,35**	**5,8**
France métropolitaine	**3,4**	**11 200**	**38 400**	**0,29**	**4,3**

Lecture : à Paris, le premier décile de niveau de vie est de 10 500 euros et le neuvième décile atteint 65 800 euros. Le rapport interdécile est donc de 6,3.
Source : Insee, Filosofi 2017.

► 3. Rapport interdécile des niveaux de vie, par commune ou arrondissement de Paris, en 2017

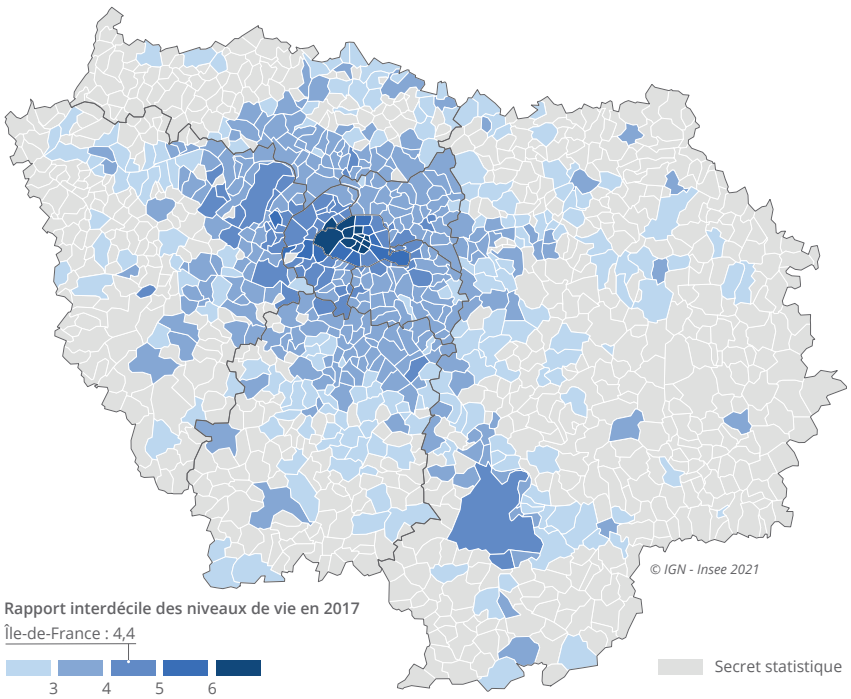

Lecture : en 2017, dans le 7e arrondissement de Paris, le rapport interdécile des niveaux de vie est de 9,1.
Source : Insee, Filosofi 2017.

Une très légère baisse des inégalités sur la période 2012-2017

De 2012 à 2017, les disparités se réduisent légèrement dans la région comme en France métropolitaine. Le rapport interdécile passe de 4,6 à 4,4. Ce léger recul est dû à l'augmentation plus rapide du niveau du premier décile (+ 7 %) que du neuvième décile (près de + 3 %). Plusieurs mesures peuvent expliquer cela : une augmentation des impôts sur le revenu (plus visible pour les départements les plus riches) en 2013 et la création de la prime d'activité en 2016 qui a permis aux plus défavorisés une amélioration de leurs revenus (gain de 700 euros en cinq ans).

La baisse des inégalités est ainsi plus nette dans les départements où les ménages avec de très faibles revenus sont plus présents. Dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis, le rapport interdécile baisse de 0,2 point pour atteindre respectivement 3,6 et 3,8. Le département des Yvelines est celui où les inégalités sont plutôt stables : le niveau du premier décile était déjà le plus haut de la région et n'a pas connu la même hausse que les autres départements. Malgré ces évolutions récentes, la hiérarchie des départements franciliens en termes d'inégalités de niveaux de vie est globalement stable depuis 30 ans ► encadré.

Au niveau des communes franciliennes, les dynamiques sont plus contrastées ► figure 5. Différents facteurs, comme les migrations résidentielles, les politiques locales en matière de logement ou encore les opérations de rénovation urbaine peuvent expliquer ces différences d'évolution.

Les disparités de niveaux de vie diminuent plus fréquemment à Paris et en Seine-Saint-Denis

Dans l'ouest parisien, en particulier les 8e, 16e et 17e arrondissements, les disparités de revenus diminuent à un rythme plus soutenu que dans la région. En effet, dans ces arrondissements qui concentrent des hauts revenus, le niveau de vie des ménages les plus modestes progresse comme au niveau régional alors que celui des plus aisés stagne.

Dans le nord-est de la capitale (en particulier les 18e, 19e et 20e arrondissements) et le sud-ouest de la Seine-Saint-Denis (Montreuil, Pantin), les disparités de revenus reculent aussi plus rapidement qu'ailleurs, mais pas pour les mêmes raisons. Dans ces territoires, le dernier décile des niveaux de vie augmente certes fortement, de même que le niveau de vie médian. Mais le premier décile des niveaux de vie a plus largement progressé (jusqu'à 25 % à

► 4. Évolution du rapport interdécile D9/D1 de 2008 à 2011 puis de 2012 à 2017, en Île-de-France

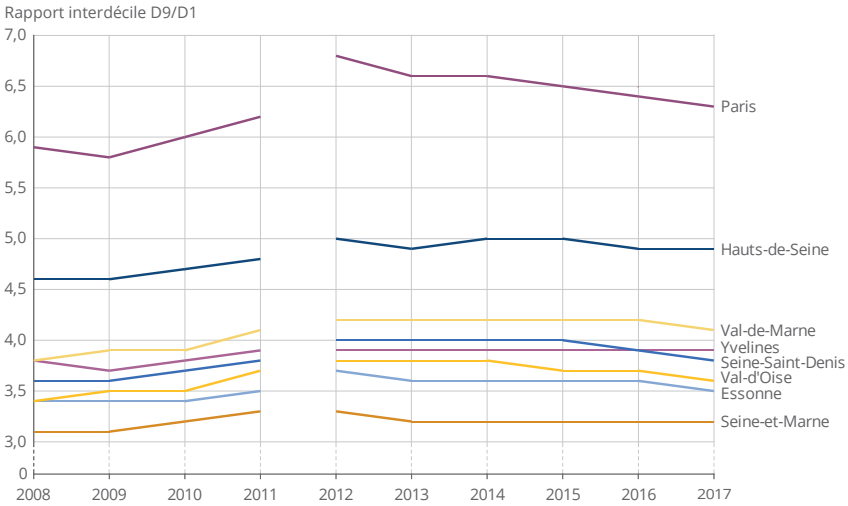

Lecture : à Paris, le rapport interdécile des niveaux de vie a augmenté de 5,9 à 6,2 entre 2008 et 2011, selon la source RDL. Selon la source Filosofi, il a reculé de 6,8 à 6,3 entre 2012 et 2017. Du fait d'une rupture de série entre les deux sources, l'évolution entre 2011 et 2012 n'est pas interprétable.
Sources : Insee, RDL de 2008 à 2011, Filosofi de 2012 à 2017.

► 5. Évolution du rapport interdécile des niveaux de vie, par commune ou arrondissement de Paris, entre 2012 et 2017 (en points)

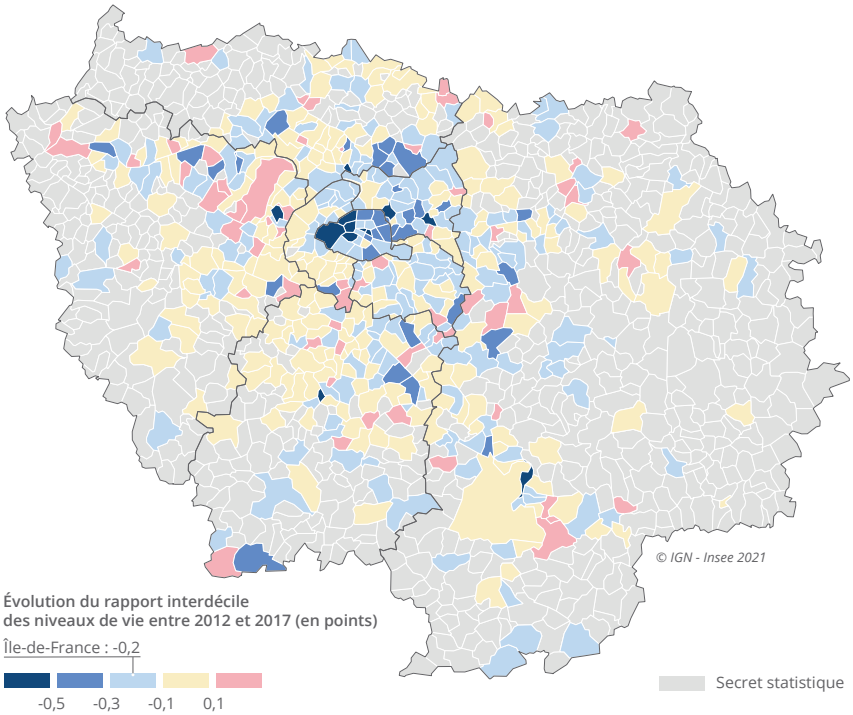

Lecture : de 2012 à 2017, dans le 8e arrondissement de Paris, le rapport interdécile des niveaux de vie a diminué de 9,38 à 8,64, soit un recul de 0,74 point.
Source : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

► Évolution des revenus dans les départements franciliens depuis 30 ans

D'autres données fiscales, moins fines au niveau de leur distribution, permettent toutefois l'examen sur une période de 30 ans. Sur cette longue période, l'évolution du revenu fiscal moyen rapporté au niveau national est différente selon les départements [Reynard, 2020]. Paris, qui était déjà le département au revenu le plus haut par rapport au niveau national, accentue son avance. Les Hauts-de-Seine et les Yvelines se maintiennent au-dessus du niveau national. Le revenu moyen du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne se rapproche du revenu moyen national alors qu'il était plus élevé il y a 30 ans. Enfin, la Seine-Saint-Denis, dont le revenu relatif était proche de la moyenne nationale il y a 30 ans, diminue fortement et continûment depuis.

Pantin), favorisant une baisse du rapport interdécile. Cette évolution s'explique en partie par la gentrification : les nouveaux arrivants sont en moyenne plus aisés et sont très souvent des cadres ; en parallèle, la pauvreté a globalement baissé.

Enfin, les disparités reculent également dans des communes plus « défavorisées » grâce à une élévation des revenus des plus modestes comme à Garges-lès-Gonesse dans le Val-d'Oise (+ 20 %), Clichy-sous-Bois en Seine-Saint-Denis (+ 16 %) ou Corbeil-Essonnes et Évry-Courcouronnes dans l'Essonne. Plusieurs de ces communes ont connu d'importantes opérations de rénovation urbaine, ce qui a pu modifier la structure de la population du fait du renouvellement du parc et des déménagements. La part de logements sociaux a notamment reculé depuis 2012 de 5 points à Garges-lès-Gonesse et de 8 points à Évry-Courcouronnes.

Les disparités de niveaux de vie augmentent dans certaines communes comme Sceaux ou Ivry-sur-Seine

À l'inverse, dans d'autres communes franciliennes, les disparités de revenus se réduisent moins vite qu'au niveau régional, stagnent ou parfois même augmentent.

Dans les Yvelines (Saint-Germain-en-Laye, Versailles), au sud des Hauts-de-Seine (Meudon, Clamart, Sceaux, Antony), le niveau de vie des plus aisés augmente plus rapidement que celui des plus modestes. Le caractère plutôt résidentiel de ces communes pourrait avoir attiré notamment des Parisiens « aisés » souhaitant améliorer leur cadre de vie sans trop s'éloigner de la capitale. À Sceaux, les disparités de revenus se sont particulièrement creusées depuis 2012, du fait d'une hausse du neuvième décile et d'une baisse du premier décile.

Les disparités de revenus stagnent ou augmentent aussi dans certaines communes modestes de grande couronne (Trappes, Provins, Meaux) ou de petite couronne (Ivry-sur-Seine, Saint-Denis), où le neuvième décile des niveaux de vie progresse plus vite qu'au niveau régional. Cela peut souvent s'expliquer par les politiques locales en matière de logement. Par exemple, à Trappes ou Ivry-sur-Seine, le parc social a reculé au profit du parc locatif privé, favorisant une mixité de population. Dans ces communes, le niveau de vie des nouveaux arrivants est effectivement plus élevé depuis 2012.

Enfin, dans le nord de l'Essonne (Palaiseau, vallée de l'Orge), les disparités de revenus ont stagné, car les niveaux de vie ont très peu augmenté depuis 2012. Le taux de pauvreté a même progressé de 3 % à Morsang-sur-Orge et de 5 % à Fleury-Mérogis. Cela s'explique en partie par les mobilités résidentielles : les nouveaux arrivants ont souvent des niveaux de vie plus faibles. Ces communes constitueraient des « zones de repli » pour une partie de la population francilienne, au niveau de vie modeste, qui n'a plus les moyens d'habiter à Paris ou en petite couronne, à cause du coût du logement trop élevé.

Vinciane Bayardin, Frédéric Bertaux, Julie Herviant (Insee)

► Pour comprendre

L'analyse des disparités de revenus a été réalisée en étudiant plusieurs indicateurs d'inégalités : le rapport interdécile, le rapport de masse de niveau de vie S80/S20 et l'indice de Gini. Dans l'étude, les résultats sur le rapport interdécile sont ceux les plus mis en avant, car il s'agit du plus simple à interpréter. L'ensemble des indicateurs d'inégalités donnent des résultats globalement similaires. Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le cinquième décile (D5), ou médiane, partage la population en deux sous-populations égales.

Le **rapport interdécile D9/D1** met en évidence l'écart entre le haut (neuvième décile) et le bas de la distribution (premier décile) des niveaux de vie.

Le **ratio S80/S20** rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des plus pauvres.

L'**indice de Gini** mesure le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2017, le seuil de pauvreté est de 1 015 euros par mois pour une personne seule.

► Sources

Cette étude utilise les données de **Filosofi** pour les années 2012 à 2017 ainsi que les données de **RDL** (Revenus disponibles localisés) de 2008 à 2011. Du fait d'une rupture de série entre les deux sources, l'évolution entre 2011 et 2012 n'est pas interprétable. Le dispositif RDL ne permet pas de disposer de données à la commune. L'analyse communale porte donc uniquement sur la période 2012-2017. L'étude fait également référence à la source IRCOM dans l'encadré, source qui indique les revenus fiscaux médians au niveau des communes depuis 1987.

► Pour en savoir plus

- **Chaput K., Herviant J., Jabot D., Khelladi I., de Lapasse B.**, « Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 », *Insee Références,* avril 2021.
- **Sagot M.**, « La redistribution réduit la pauvreté et les inégalités entre territoires », L'Institut Paris Region, *Note rapide Société-Habitat* n° 879, décembre 2020.
- **Reynard R.**, « En 30 ans, les disparités de revenu fiscal diminuent entre l'Île-de-France et la province, mais augmentent entre les départements d'Île-de-France », *Insee Première* n° 1825, novembre 2020.
- **Roger S.**, « Évolution des revenus dans la métropole du Grand Paris - Accentuation ou réduction des écarts ? », Apur, *Note* n° 183, septembre 2020.
- **Bayardin V., Chemineau D., Glachant E., Guérin D., Herviant J., Jabot D., Martinez C.**, « En Île-de-France, la pauvreté s'est intensifiée dans les territoires déjà les plus exposés », *Insee Analyses Île-de-France* n° 76, décembre 2017.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

ISSN 2416–8149

© Insee 2021

www.insee.fr

Depuis 75 ans l'Insee vous parle de vous